

Aucune aide analogue n'est accordée à ceux qui sont allés en Corée depuis, ni à ceux qui sont allés en Allemagne, à quelque date que ce soit. Nul d'entre eux n'a droit à ces avantages. Il va sans dire que je ne demande pas que les militaires qui n'ont pas vu le combat reçoivent les mêmes avantages que ceux qui ont combattu. Mais nous sommes aux prises avec une situation sans précédent dans l'histoire de notre parlement. On demande des milliers de volontaires canadiens pour servir, en Europe ou en Asie, et cela pour une période de temps assez longue. Cela veut dire nécessairement que leur carrière civile, ou la préparation de leur carrière dans le civil est interrompue.

Il est probable que la plupart d'entre eux se sont engagés par esprit d'aventure, attirés par la perspective de passer les mers et de voir d'autres parties du monde. Mais il reste que la plupart de ces gens ne s'engagent pas dans la marine, l'armée ou le corps d'aviation pour s'en faire une carrière; c'est probablement vrai en particulier de l'armée et du corps d'aviation. Notre pays en bénéficierait beaucoup si l'on prenait les mesures voulues pour que ces jeunes gens, lors de leur licenciement, puissent obtenir de l'aide pour poursuivre leurs études ou obtenir une formation professionnelle.

L'an dernier, j'ai proposé au ministre un plan de ce genre à l'intention des hommes postés en Allemagne. Il a répondu que ces hommes n'avaient pas été sur un théâtre de guerre et que, par conséquent, ils n'avaient droit à aucun avantage. A mon sens, nous devrions avoir une mentalité plus évoluée et nous devrions prendre des dispositions en vue de venir en aide à ces jeunes gens. Il y a quelques mois, j'ai reçu une lettre d'un jeune homme servant en Allemagne. J'aimerais citer un extrait de cette lettre, car elle indique clairement ce que pensent au moins certains de ces jeunes Canadiens. Voici ce qu'il écrit:

La majorité des simples soldats demandent leur licenciement à la fin de leur engagement. Certains aiment tout simplement jouir de leur liberté; d'autres aiment la perspective de salaires élevés, espérant obtenir de bons emplois plus rémunérateurs. Très peu retournent à l'école parce qu'il faut de l'argent, et beaucoup d'argent, pour le faire.

Plus de copains iraient à l'école si le Gouvernement leur facilitait les choses. De cette façon, ils ne feraient pas susciter le problème du chômage. Une foule de compagnons ont fréquenté l'université après la dernière guerre grâce à l'aide du ministère des Affaires des anciens combattants. Mon frère aîné est un de ceux-là; il est sorti de l'université avec le diplôme d'ingénieur. Le Canada en bénéficierait à la longue.

Il ne fait pas le moindre doute que le Canada a grandement bénéficié de la formation donnée aux jeunes gens qui sont revenus de la seconde Grande Guerre. Notre pays

n'a jamais fait de meilleur placement qu'en dépensant pour la formation de ces milliers de jeunes Canadiens. A mon avis, on devrait établir maintenant un nouveau plan semblable, à l'avantage de ces autres jeunes Canadiens qui se sont engagés à titre de volontaires pour servir à l'étranger, et qui servent en Corée ou en Allemagne. Si on prenait des mesures en ce sens, cela encouragerait également ces jeunes gens à s'enrôler, tout particulièrement s'ils savent qu'à leur retour on les aidera à s'instruire. Cela remonterait le moral des troupes canadiennes qui servent à l'étranger. Ces hommes doivent se sentir seuls, ils doivent avoir le mal du pays, éloignés qu'ils sont de leurs foyers durant de longues périodes et n'ayant pas même le stimulant du combat. Nous serions bien avisés, selon moi, d'élaborer quelque programme visant à leur aider à s'instruire lorsqu'ils reviendront au pays.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): La confusion dans laquelle on peut me voir en ce moment, monsieur l'Orateur, vient de la nature confuse du bill dont nous sommes saisis. Voilà un autre de ces bills fourre-tout car il porte sur pas moins de dix lois. A titre de préliminaires, puis-je dire que nous sommes heureux d'entendre le ministre déclarer qu'un comité spécial des affaires des anciens combattants sera créé à cette session-ci. On a maintes fois réclamé la création d'un comité de cette nature qui aurait un caractère permanent. Il est agréable d'apprendre que pareil comité sera créé, même à titre temporaire.

Personne ne doute que par le passé les comités chargés des affaires des anciens combattants ont été, en réalité, fort utiles. Les anciens combattants canadiens ont profité des travaux de ces comités. La législation relative aux anciens combattants qui, par de nombreux côtés témoigne d'une si haute qualité, est le fruit des travaux du comité des anciens combattants et de la Chambre. On sera généralement d'accord, j'en suis sûr, pour se réjouir de ce que le ministre ait jugé bon de prendre des dispositions en vue de créer un tel comité en ce moment. Nous espérons que le comité recevra un mandat complet, qui s'étendra à tous les problèmes intéressant les anciens combattants de tout le Canada. Chaque année, nous avons soulevé certains problèmes qui préoccupent sérieusement les anciens combattants et à moins que le ministre ne prenne des mesures pour que le comité étudie ces problèmes, ce comité fera échouer les efforts que la Chambre devrait tenter au nom des anciens combattants. Il reste encore bien des problèmes à régler,